

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Mai

BULLETIN

Le budget et les réformes. — L'instruction secrète. — L'incident Le Poittevin-Bérenger

Le projet de budget pour l'exercice 1898, que le gouvernement a déposé tout dernièrement et qui vient d'être distribué aux Chambres, se présente sous des apparences plus que modestes. Il ne contient aucune modification à notre système d'impôts, sous le prétexte que le Parlement est déjà saisi de ces graves questions, par les projets spéciaux sur les boissons et la réforme des contributions directes, qui sont à l'ordre du jour, et dont l'examen va être abordé sous peu de jours...

Il est possible en effet que la Chambre soit saisie de ces beaux projets, mais il y a bien longtemps qu'il en est ainsi ! Et nous eussions préféré voir le gouvernement prendre l'initiative de quelques réformes sérieuses, en introduisant des modifications importantes dans le projet même qu'il vient de soumettre à la Chambre.

Espérons cependant que nos élus ne voudront pas se représenter devant les électeurs sans avoir mené à bien quelques-unes de ces réformes qui tiennent, depuis longtemps, une si grande place dans les programmes des candidats !

Il n'est que temps !

La séance de mardi, au Sénat, a été des plus importantes. On y a voté en effet, après une dernière passe d'armes entre MM. Monis et Trarieux et une opposition incompréhensible du garde des sceaux, la faculté pour les inculpés d'être assistés de leur avocat, pendant toute la durée de l'interrogatoire chez le juge d'instruction.

On ne saurait trop féliciter le Sénat d'avoir mis sur pied une loi qui attendait son tour, dans les cartons parlementaires, depuis plus de 15 ans. Cette réforme était imposée par le souvenir de récents incidents dont l'opinion s'est vivement préoccupée.

Elle donnera des garanties pour que désormais soient évitées des erreurs judiciaires malheureusement trop nombreuses.

On ne peut, à quelque fraction de parti que l'on appartienne, nier qu'il y ait lieu de s'inquiéter des suicides qui se produisent en prison et des réclamations véhémentes que des arrestations imprudentes font naître.

On ne saurait dire encore si la loi votée est parfaite et si elle répondra entièrement à son but, mais dès maintenant on doit reconnaître qu'elle a été conçue comme toutes les lois devraient l'être ; on doit la reconnaître et en féliciter le Sénat.

On peut donc dire, aujourd'hui, que l'instruction secrète a vécu et que le projet aboutira devant les deux Chambres. L'expérience montrera s'il faut redouter autant d'inconvénients que les adversaires de la loi en ont annoncé. Quand on lit les noms des hommes politiques qui en ont été partisans dans le passé, on peut se rassurer.

Un incident s'est produit qui nous paraît malheureusement de nature à égarer l'opinion publique sur les débats engagés au Sénat. M. Constans a fait de nombreuses allusions à la manière dont M. Le Poittevin dirige l'instruction de l'affaire Arton, et M. Bérenger a dit que tout ce qui se passe en cette cause « est irrégulier ».

M. Le Poittevin a répondu par une lettre ouverte que nos lecteurs connaissent.

Très désireux de voir enfin aboutir et se terminer cette éternelle affaire du Panama, nous n'avons pas d'opinion sur la manière dont procède M. Le Poittevin. Nous ajouterons que nous n'avons pas les moyens d'en avoir une. Nous ne connaissons que les actes assez bizarres, — mais dont le garde des sceaux porte la responsabilité, — qui ont marqué la reprise des hostilités contre les parlementaires.

Nous avons trouvé aussi que le reportage se faisait dans des conditions inusitées au Palais-de-Justice, avec le concours du juge d'instruction ; nous avons été surpris parfois de certains récits comme de celui de M. Clovis Hugues, racontant comment Arton lui avait démontré, pièces en mains, dans le cabinet du juge, le mécanisme de son fameux carnet. Mais il ne ressort pas de là que l'instruction soit irrégulière : les chefs directs de M. Le Poittevin en ont le contrôle et ils ne toléreraient pas d'irrégularités ; nous aimons à le croire.

L'inconvénient de cet incident est de laisser supposer, à quelques esprits enclins aux soupçons, que la réforme de l'instruction criminelle est inspirée simplement par l'affaire du Panama. Elle n'y intervient que pour sa très petite part ; il y a de longues années, comme nous l'avons dit plus haut, que cette réforme est en préparation.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 Mai

On valide les élections de Brest et de Vouziers et on aborde ensuite la discussion du projet portant prorogation du privilège de la Banque de France.

Deux orateurs ont été entendus : le premier, M. Viviani, a attaqué le projet avec vivacité ; le second M. Jourdan (du Var), l'a soutenu, ou du moins a parlé en faveur de ses conclusions principales, non sans esprit.

Il faut s'attendre à un débat prolongé. Une affaire de cette importance exercera assurément la verve de nos orateurs.

Ce premier engagement n'a rien présenté encore de décisif.

Séance du 28 mai

On discute la proposition de M. Audiffred, relative aux sociétés de secours mutuels.
La suite à lundi.

Sénat

Séance du 25 mai

On discute toujours le projet de loi relatif au secret de l'instruction.

Le gouvernement s'oppose vivement à l'article principal du projet Constans, article défendu du reste par la commission : présence de l'avocat à l'interrogatoire de l'accusé.

M. Tillaye fait remarquer qu'il a déposé un amendement pour lequel il demande la priorité. Cet amendement est ainsi conçu :

« L'inculpé détenu ou libre ne peut être interrogé ou confronté qu'en présence de son conseil dûment appelé. Le conseil ne peut prendre la parole qu'après y avoir été autorisé par le magistrat. En cas de refus, mention de l'incident est faite au procès-verbal. »

« Le conseil sera convoqué par lettre missive au moins vingt-quatre heures à l'avance. La lettre de convocation indiquera à quelle heure et en quel endroit les pièces de la procédure seront mises à sadispositions. Il pourra se faire suppléer soit par un avocat inscrit au tableau ou admis au stage, soit par un avoué. »

La priorité demandée pour l'amendement de M. Tillaye est adoptée par 153 voix contre 109. M. le Rapporteur déclare que la commission adopte cet amendement, qui devient ainsi le texte de la commission.

M. le Garde des sceaux : Le gouvernement le repousse.

L'amendement de M. Tillaye est adopté. L'article 7, modifié par la commission et relatif à la communication de la procédure aux avocats est également adopté.

L'article 4, relatif aux cas dans lesquels le juge peut procéder à l'interrogatoire immédiat, qui avait été réservé, est renvoyé à la commission.

Séance du 28 mai

On vote l'article 4 du projet de loi sur l'instruction secrète qui avait été réservé, et quelques amendements puis on s'ajourne à lundi.

REVUE DE LA PRESSE

Le Figaro : « Nous avons un moyen d'échange merveilleux, connu dans sa forme et dans son pouvoir immédiat par les plus illettrés de tous les Français : c'est le billet de banque. Il fait prime sur tous les marchés d'argent de l'Europe. N'allons pas en amoindrir la valeur, sous prétexte que le contrat passé avec la Banque ne s'accorde pas parfaitement avec les principes des socialistes et des radicaux. »

La Libre Parole (M. Edouard Drumont) critique le fonctionnement de la Banque de France.

La Lanterne (M. C. Pelletan) : « La Banque de France est le centre, la position dominante de la féodalité financière, celle dont la situation donne sur toutes les autres une autorité incontestable. »

« La France seule a créé une institution ayant ce caractère, comme pour se mettre, de gaieté de cœur, dans les mains des hommes d'argent. Il y a des Banques nationales dans la plupart des pays : il n'y en a aucun autre qui soit à ce point dans la possession des états-majors de haute banque. »

Le Gaulois (M. J. Cornély), sur le même sujet :

« N'imitons pas le collègien qui vient de recevoir une montre, qui s'empresse de la démonter pour voir comment elle va. »

« Nous avons des quantités d'abus à réformer, auxquels nous ne souffrons pas que l'on touche. Faisons au moins bénéficier de notre horreur du changement la première institution financière du monde, puisque nous avons le bonheur de la posséder, et puisque nous avons, de l'aveu unanime, le premier papier-monnaie du monde, ne démantibulons pas la Banque qui l'émet. »

Le Rappel (M. Marsolleau) : « Le cas ignoble de Grégoire, monstruosité inouïe vraiment jusqu'à ce jour, soulève un problème. »

« Le tribunalier du *Matin* a cru voir là un phénomène de sadisme. Et il est certain que le « divin marquis » eût applaudi des deux mains à ce goût du sang, à cette culture de la souffrance qui sont le caractère de l'âme obscure de Grégoire. Cette brute pouvait tuer son enfant d'un coup, ou tout au moins s'en débarrasser la vue, comme il avait déjà fait d'un autre de ses rejetons, en le confiant à l'Assistance publique. Non. Il a préféré le garder comme chair à douleur, le lardiller de coups de couteau, lui rôtir les mains, le tuer petit à petit, pas tout à fait, car alors le supplice (et l'abominable plaisir) eussent pris fin, mais presque !... »

Le Radical (M. Sigismond Lacroix) dit que « l'inamovibilité, qu'on ne cessait de vanter comme la garantie de l'indépendance des magistrats, est purement apparente. »

« Inamovibles, les magistrats le sont si peu,

que tous les huit jours l'*Officiel* est encombré d'interminables « mouvements judiciaires », c'est le mot consacré, où l'on voit que ceux qui, par définition, ne devraient pas bouger de leurs postes, sont, au contraire, en perpétuel déplacement. »

INFORMATIONS

Le général Tournier

Par décret le général de brigade Tournier, secrétaire général de la Présidence de la République, est nommé général de division.

Il est remplacé par le général Hagron, commandant la subdivision de Constantine.

Le général Hagron, entrera en fonctions lundi.

L'ambassade marocaine à Paris

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, a reçu mardi l'ambassade extraordinaire marocaine, qui lui a remis une lettre autographe du grand vizir.

M. Hanotaux a rendu ensuite visite à l'ambassade.

Le nouvel Ambassadeur des États-Unis

Le général Horace Porter, le nouvel ambassadeur des États-Unis, a présenté mercredi à quatre heures et demie, au Président de la République, les lettres qui l'accréditent auprès du gouvernement de la République.

La loi Bérenger

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Mougeot, ayant pour but d'apporter certaines modifications à la loi Bérenger, a admis les principes suivants :

1^o Réduction de cinq à trois ans du délai de sursis de la loi Bérenger, afin de permettre aux condamnés ayant bénéficié de ce sursis, de demander leur réhabilitation au bout de trois ans comme les condamnés qui n'ont pas bénéficié d'un sursis ;

2^o Attribution au jury, au lieu de la cour d'assises, de la faculté d'accorder le bénéfice de la loi Bérenger en matière criminelle ;

3^o Création de « circonstances atténuantes » ayant pour conséquence d'obliger la cour d'assises à abaisser la peine de deux degrés (les circonstances atténuantes permettent aujourd'hui à la cour, mais ne l'y obligent pas, d'abaisser de deux degrés) ;

4^o Extension de la loi Bérenger aux condamnations prononcées par les tribunaux militaires.

Dans sa prochaine séance, la commission entendra, chacun en ce qui les concerne, les ministres de la justice et de la guerre.

Nicolas II

Un service solennel d'actions de grâces, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de l'empereur Nicolas II, a été célébré à l'église russe de la rue Daru.

Le Président de la République s'y est fait représenter par le lieutenant-colonel Menezes de sa maison militaire ; le président du Conseil et le Ministre des Affaires étrangères par MM. Crozier et Mollard, directeur et sous-directeur du protocole.

En Orient

Le memorandum des puissances à la Porte admet la nouvelle délimitation de la frontière thessalienne, accepte le principe d'une indemnité de guerre, sans fixer le chiffre, et repousse la demande de suppression totale des capitulations.

La situation à Athènes

Le roi et la famille royale sont de nouveau fort attaqués. La police est augmentée à Athènes et on garde dans la capitale les troupes venues de Crète. Mais on ne sait

qui pourrait compter sur l'armée, du roi auquel on attribue la défaite ou du ministre qui rejette sur le roi les conditions de la paix.

La situation et des plus troublées. Certains volontaires italiens, commandés par l'anarchiste Berthet, n'ont fait que piller les Grecs et les roner de coups. La Grèce a hâte de les rendre à l'Italie.

On dit qu'Amilcare Cipriani, blessé à Domokos et transporté à Athènes, aurait dû subir l'amputation d'une jambe.

Les volontaires Italiens en Grèce

La colonie de volontaires italiens est répartie pour l'Italie.

A Madagascar

Le prince Ramahatra, 15^e honneur, gouverneur général adjoint au commandant du 2^e territoire militaire, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, pour son dévouement à la cause française et les services rendus dans la pacification du pays.

Un train dynamité

Le *New-York Herald* annonce que les insurgés cubains ont dynamité un train transportant des troupes à Santiago. Il y a eu 13 tués et 32 blessés.

L'enfant martyr

Les débats de l'affaire Vanneau se sont terminés mercredi soir par la condamnation des trois inculpés.

A sept heures, les questions sont remises au jury. Au bout de vingt minutes, il rapporte des réponses affirmatives; toutefois il accorde des circonstances atténuantes à la veuve Grégoire et à la fille Deshayes. Et peu après, la Cour condamne :

1^o Albert Grégoire aux travaux forcés à perpétuité.

2^o Louise Deshayes et la veuve Grégoire à cinq ans de travaux forcés chacune.

Grégoire devient effroyablement pâle, et ses compagnes d'assises sanglotent tandis que dans la salle retentissent des applaudissements.

Puis le public s'écoule. Et les commentaires naissent, s'énoncent tous défavorables aux accusés.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 17 mai

Présidence de M. de Laroussilhe, président semestriel. M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. A. Coueslant, directeur du *Journal du Lot*, est admis à faire partie de la société, à titre de membre résident.

M. Greil lit un travail publié par M. Tamizey de Larroque dans la revue *l'Aquitaine*, de Bordeaux, numéro du 10 mai 1897, sous ce titre : *Le Pape Jean XXII et la*

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 32

DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

L'ENLÈVEMENT

— Allons, tant mieux, j'ai plus de chance que je n'avais cru tout d'abord. La fortune me traite, ma foi, en enfant gâté.

Les propos de l'interlocuteur de Marguerite lui inspirèrent le dégoût par leur cynisme. Dès ce moment elle ne répondit plus à ses questions, tant elle croyait reconnaître dans l'homme qui la traitait ainsi un complice des Castellós.

Le carrosse poursuivit longtemps sa course dans les ténèbres, sans qu'elle comprît la direction suivie, bien que son bandeau fût maintenant enlevé. Ses yeux ne distinguaient, à travers les glaces du véhicule, que des formes vagues de troncs d'arbres. Jamais une lumière ne lui indiquait une maison isolée ou un village. Tel un voyage fantastique dans un pays inhabité.

Enfin, à l'heure où l'aube commença à blêmir dans le ciel, la voiture s'engagea tout à coup sous une voûte, traversa une terrasse,

Gascogne. Plusieurs des documents qui s'y trouvent cités intéressent tout particulièrement le Quercy.

Au nom de M. l'abbé Taillefer, M. Greil donne lecture d'un testament en date du 8 mars 1742 où se trouve consigné un legs important en faveur de l'hôpital des orphelins de Cahors.

M. l'abbé Gary donne lecture d'un essai historique de M. Taillefer sur la chapelle et le pèlerinage de Saint-Mathurin à Lauzerte, dans l'ancien diocèse de Cahors.

La séance est levée à 10 heures.

CAHORS

Conseil municipal de Cahors

Séance du 28 mai

La séance est ouverte à 8 h. 40, sous la présidence de M. Costes, maire.

Sont présents MM. Costes, Mazières, Parazines, Delport, Périès, Miquel, Delfour, Soulié, Besse, Clary, Vincent, Delbru, Lacroix, Cagnac, Magne (l'abbé), Jubin, Bousquet, Rouffy, Relhié, Auset, Guiraudies, Caviolle, Cayla, Brunies.

M. Roussel se fait excuser.

M. Brunies est désigné comme secrétaire pour la session de mai.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Sont désignés pour faire partie de la commission des finances : MM. Mazières, Delport, Relhié, Périès, Soulié, Vincent, Bousquet, Brunies, Guiraudies-Capdeville.

De la commission des travaux publics : MM. Parazines, Delpech, Cagnac, Cayla, Delfour, Caviolle, Besse, Rouffy, Jubin.

Questions diverses

— On approuve les comptes de dépenses imprévues qui sont soumis au Conseil, conformément à la loi.

— Deux demandes de soutiens de famille sont faites par MM. Alfred Cambard et Jules Jouclas. Avis favorable est donné.

— M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. le Proviseur du Lycée qui se déclare satisfait de la conduite et de l'application des boursiers communaux.

— Il est ensuite donné connaissance d'une délibération du conseil municipal de Douelle, transmise par M. le préfet. Cette commune demande à être distraite du canton de Luzech pour être rattachée au canton de Cahors Nord.

Le conseil municipal de Douelle énumère dans son rapport les multiples avantages qui résulteraient d'un pareil changement, pour les habitants de la localité.

On décide de renvoyer la question à la commission... de...

A la commission des travaux publics, déclare un de nos édiles. On rit, et afin de contenter tout le monde, sans doute, la question est renvoyée aux deux commissions.

— Dépôt est fait de diverses comptabilités.

— Avis favorable est donné aux legs faits par Mme Marie Bès, veuve Cyprien Souillac, à l'hospice (2000 fr.) et au bureau de bienfaisance (2000 fr.) et par sa sœur au bureau de bienfaisance (1000 fr.) Ces legs sont faits sans condition.

Par une lettre dont il est donné lecture, l'administration préfectorale prévient la ville de la part qui lui incombe pour l'entretien des malades indigents dans divers établissements.

— Des demandes desubventions pour l'érection de monuments à Victor Duruy, Victor Hugo et au général Hoche, sont renvoyées à la commission des finances.

— Un industriel propose à la ville la création d'un service de communication, par automobiles,

puis un pont levis, relevé aussitôt après, et s'arrêta au bas d'un perron.

L'inconnu descendit le premier et tendit la main à Marguerite.

Celle-ci la refusa.

Lorsqu'elle eut mis pied à terre, elle regarda autour d'elle. La silhouette indécise d'un château fort s'offrait à ses regards flanqué de tours orgueilleuses dont la cime noire piquait le ciel bleu.

Un valet tenait une lanterne à la main; quelques rayons allèrent éclairer le visage de celui qui avait enlevé Marguerite. Elle le regarda à la hâte. Ce fut vainement, car elle ne se souvenait pas d'avoir jamais observé sa physionomie.

Un instant après une femme de chambre se présente à elle pour l'accompagner dans l'appartement qui lui était destiné.

Mlle de Guirandol, épuisée de fatigue et d'émotions, d'émotions surtout, la suivit sans préférer une parole.

Elle monta de longs escaliers tournants, à l'extrémité desquels s'ouvrait une porte donnant sur un coquet boudoir où étaient réunis tous les objets de toilette susceptibles de plaire à la femme du monde le plus raffiné.

Dès qu'elle fut installée, la domestique se retira, non sans avoir fermé la porte à clé.

Marguerite entendit les pas de cette fille se perdre insensiblement dans la sonorité décroissante de l'escalier. Un silence absolu se répandit partout.

Marguerite s'endormit.

de Cahors à Villefranche. Renvoyé à la commission des travaux publics.

— Un ouvrier qui a obtenu pour son fils une bourse entière au Lycée Gambetta demande une subvention pour le trousseau. Renvoyé à la commission des finances.

Réparations à la cathédrale

L'Evêque de Cahors informe, par une lettre, le Conseil municipal qu'il désire ouvrir une souscription pour restaurer la façade de la Cathédrale et relever ainsi le cachet artistique de ce monument. Il a cru qu'il convenait de s'adresser tout d'abord à l'assemblée municipale. Il sollicite donc une subvention qui pourrait être répartie en plusieurs annuités.

Un conseiller demande quel sera le montant de la dépense.

M. le Maire croit qu'il faudra 200.000 francs environ. La question est renvoyée à la commission des travaux publics.

Bail du cercle de l'Union

Les membres du cercle de l'Union demandent le renouvellement du bail du local occupé par le cercle, aux conditions actuelles.

On propose de renvoyer la question à la commission compétente.

Vu l'urgence, M. Guiraudies-Capdeville insiste pour qu'une décision immédiate soit prise.

Le renvoi à la commission des travaux publics est néanmoins ordonné.

Secours

Les Sociétés cadurciennes : l'Orphéon, les Sauveteurs du Lot, le Véloce-Sport et l'Avenir cadurcien, sollicitent un secours pour faire établir une clôture en planches, nécessaire pour les fêtes que ces Sociétés donnent toutes les années sur les allées Fénelon. La dépense est évaluée à 1100 fr.

M. Guiraudies plaide la cause de ces Sociétés et demande un secours de 500 francs payable en plusieurs annuités si on le désire. On vote 600 fr. payables 200 francs par an.

— Des secours sont accordés, comme toutes les années, à trois veuves. Une quatrième demande du même genre est renvoyée à la commission des finances.

Le 4^e bataillon

M. le Maire fait connaître que le Conseil s'est occupé très sérieusement de la question du 4^e bataillon.

Les prétentions de l'autorité militaire sont les suivantes :

Cession d'un terrain de deux hectares pour la construction d'une caserne.

Construction de la caserne à raison de 1000 fr. par homme;

De l'eau pour 500 hommes à raison de 18 mètres cubes par jour, non compris les latrines et les urinoirs;

Un champ de manœuvres de 18 hectares.

Un champ de tir de 10 hectares;

Enfin l'hospitalisation des soldats malades assurée par l'hôpital civil.

M. le Maire rappelle que 3 propositions ont été faites le 20 mars dernier à M. le général commandant le XVII^e corps d'armée et il demande au Conseil s'il est d'avis de maintenir les propositions faites.

M. Mazières demande le renvoi de la discussion après la réponse de l'autorité militaire.

M. l'abbé Magne discute la question longuement avec une fougue impétueuse! Il ne voudrait pas qu'on se laisse distancer par d'autres localités qui, faisant des propositions plus avantageuses que celles de la ville de Cahors, auraient plus de chance de réussite que le chef-lieu.

M. le Maire dit qu'il est d'avis de maintenir, pour le moment, les propositions faites, mais il reste convenu que le Conseil sera consulté, si de nouvelles demandes étaient formulées par l'autorité militaire.

M. Guiraudies-Capdeville ajoute qu'il tient à calmer les inquiétudes de M. l'abbé Magne! Il a très sérieusement étudié la question et il est plus

M^e VABRE

Cependant Plantou avait, le lendemain, dès son retour au château de Barrès, fait le récit de la scène à laquelle il avait assisté. Dans des termes d'une indignation aussi sincère que naïve contre le ravisseur, il s'était efforcé de soulever la colère des paysans en leur révélant que M. Lepage n'était autre qu'une jeune fille appartenant à la grande noblesse et qui avait dû recourir à une supercherie afin de se soustraire aux recherches d'un seigneur détesté. Il avait fait l'éloge de sa bonté, de sa douceur, de sa générosité incomparable, dont ceux qui l'écoulaient avaient reçu des preuves nombreuses.

Mais en parlant ainsi aux paysans, l'intendant ne se doutait pas combien sa tâche était facile.

Le bruit de la nouvelle se répandit le jour même, non seulement dans le village où elle fut connue en quelques minutes, mais dans les environs, à Pralouques, Le Fabre, Belcamp, Cassagnouse, Sénailiac et enfin Latronquièrre.

Les habitants de Barrès, armés de faux emmanchées à l'envers, de serpes, de piques prises au château, se mirent aussitôt à la recherche de Marguerite, fouillant les bois, les ravins, s'enquérant partout, pareils à des révoltés altérés de sang.

Mille hypothèses traversaient leurs cerveaux où l'effet des libations de la veille n'avait pas encore disparu. Ils accusaient tantôt l'un, tantôt l'autre d'avoir prêté la main au rapt de la jeune fille, et maintes fois ils furent sur le point de faire mauvais quartier à de pauvres

que certain que, pour le moment, on ne songe à créer des 4^es bataillons que dans l'Est. Cahors doit seulement veiller à conserver les trois bataillons existants. C'est actuellement la seule question capitale.

La proposition de M. le maire est adoptée.

Pour le Musée. — 2 manuscrits

M. Bergougoux, ancien percepteur, offre au musée de Cahors sa collection préhistorique qu'il évalue 3.000 fr. La commission du Musée, après examen de cette collection, est d'avis de l'acquiescer parce qu'elle renferme plusieurs objets de valeur, mais elle estime le tout de 800 à 1000 fr. seulement. Renvoyé à la commission des finances.

— Par une clause de son testament, M. Bourdon cède à la ville deux précieux manuscrits grecs et une somme de 4000 francs, à charge par elle de faire imprimer les deux volumes à 500 exemplaires. Le produit de la vente de ces exemplaires sera affecté à l'hospice. Douze exemplaires devront être donnés à des personnes désignées dans le testament et les manuscrits ne devront pas quitter la mairie. Si les 4000 francs étaient insuffisants pour l'impression, cette somme serait capitalisée jusqu'à ce qu'elle soit suffisante.

— Après l'examen d'un crédit au sujet du service de l'internat du Lycée, la séance est suspendue pendant 10 minutes.

A la reprise de la séance on vote après lecture des rapports de M. Juvin :

3340 francs pour achat d'un immeuble appartenant à M. Relhié, afin de faire une ouverture dans les impasses Soulés et St-Priest;

1150 francs pour l'élargissement de la rue Jean de Vayrac; 12.000 francs pour réparation au théâtre. On sait que ces réparations sont indispensables au point de vue de la sécurité du public en cas de sinistre.

Enfin M. Jubin donne lecture de son rapport sur la

Reconstruction du Pont-Neuf

Ce rapport fort intéressant, fait l'exposé des études sur les projets de réparations déjà votées à plusieurs reprises.

M. Jubin, conclut à la démolition du pont actuel, à son remplacement par un pont métallique qui coûterait 250.000 francs et qui serait payé de la manière suivante :

État..... 110,700 fr. (50,000 fr. de sub. except.)
Départem... 28,400 fr.
Cahors..... 110,900 fr.

Le Conseil adopte les conclusions de ce remarquable rapport et félicite son auteur.

Divers

On refuse, comme étant trop onéreux, un legs de 1000 fr. de M^{me} Fanny Jacquet.

— Faute de ressources on refuse également une subvention à la Société des engagés volontaires.

— 400 francs sont votés pour payer M. Advier, de travaux de comptabilité intéressant la ville.

— On vote 21,552 fr. 79 pour l'établissement d'un égout collecteur allant de la place des Tabacs à l'extrémité nord de la place de la République. Un emprunt de 25,500 francs sera fait au Crédit Foncier et il sera couvert en 30 ans par 818/1000 de centime extraordinaire. M. Labie, dont la ville est satisfaite, sera exceptionnellement chargé de ce travail, sans adjudication.

— On s'occupe de réparations nécessaires à la tour du pape Jean XXII. On demandera les crédits nécessaires au Conseil général, s'il refuse, on avisera.

— M. Périès demande à ce que les deux écoles de garçons soient réunies et qu'il soit sursis au remplacement de M. Marlas.

M. Cagnac est opposé à cette mesure, l'école de la rue du Lycée laissant à désirer au point de vue de la salubrité.

— Les comptes administratifs et budgets présentés par le Maire, sont approuvés, en son absence, à l'unanimité, après une observation de

innocents.

Après des investigations aussi fatigantes et enragées qu'inutiles, dans toutes les directions qui s'offraient à leur curiosité inquiète, de guerre lasse, ils rentrèrent au village.

Sur ces entrefaites, l'intendant était allé trouver le Commandeur, auquel il exposa les faits dans leur vérité brutale.

M. de Cartelanin très impressionné, interrogea en détail son visiteur afin de découvrir l'auteur probable de l'enlèvement de Marguerite.

Qui fallait-il voir sous cet acte odieux? Les Castellós ou le marquis de Maularville?

Telle était la première question que se posait le Commandeur qui, une fois tranchée, lui permettrait de diriger plus sûrement ses propres recherches.

Malheureusement, l'intendant ne pouvait fournir que des données sans importance ou du moins insuffisantes à éclaircir le mystère.

Tout ce qu'il savait c'est que Marguerite avait disparu, emportée par des gens à lui inconnus et sur le signalement desquels il lui était impossible de fournir les renseignements les plus élémentaires.

Néanmoins, M. de Cartelanin se ravisa tout-à-coup, comme si une idée lumineuse eût traversé son esprit.

— Pourriez-vous, dit-il à Plantou, retrouver le point exact où l'acte de violence a été commis?

— Assurément, répondit l'autre.

(A suivre)

M. Guiraudies qui pense qu'on pourrait faire quelques économies sur divers chapitres de ces comptes.

La question des eaux

Enfin M. le Dr Ausset dit qu'à la suite d'analyses bactériologiques on a pu constater que l'eau de Cahors, classée comme bonne à la source, a été déclarée médiocre, sinon mauvaise en plusieurs points de la ville. De plus, à certaines époques de l'année, les contribuables sont par trop rationnés. Il demande qu'on s'occupe sérieusement de cette question des eaux au point de vue de la qualité et de la quantité.

M. le Maire déclare qu'on s'en occupe très sérieusement.

A une observation de M. Guiraudies, qui dit que le quartier de Labarre est souvent privé d'eau, M. Cagnac répond qu'un moyen pratique pour obvier à cet inconvénient, serait de placer des complieurs.

Un essai sera fait. M. Delbru pose une question que nous n'avons pu saisir au sujet de la rue Barrée et la séance est levée à 11 heures 1/2.

Greffier

M. Calmels, de Belmont, (Aveyron) est nommé greffier de la justice de paix du canton Nord, à Cahors, en remplacement de M. Guiches, démissionnaire en sa faveur.

Accident

Joseph Guy, gymnasiarque à Toulouse, et sa femme revenaient mardi de la foire de Lalbenque.

Vers dix heures du soir, en descendant la côte de la Marchande, la mécanique de leur voiture ayant cassé, Guy sauta à terre et saisit une des roues de la voiture pour arrêter le véhicule. A ce moment le cheval ayant pris peur fit un brusque écart, la voiture se renversa et roula dans le remblai, profond de six à sept mètres.

Avec l'aide de quelques personnes qui passaient, Guy put relever sa voiture et porter secours à sa femme qui, dans sa chute, s'est grièvement blessée aux jambes et s'est brisé le bras droit.

M. le docteur Darquier lui a prodigué des soins, peu après l'accident.

Echaudé

Mercredi soir, le nommé Besse, dit Perlinco, était rentré vers les onze heures du soir dans l'appartement qu'il occupe seul. Il commençait de s'assoupir avec une cigarette allumée aux lèvres lorsque celle-ci tombant de la bouche se perdit dans la paille sur laquelle il était tranquillement allongé.

Après quelques instants, Perlinco fut éveillé par de vives brûlures à la joue, au cou et aux reins.

Il cria aussitôt au secours et fut assez heureux pour être entendu de quelques personnes de la gare, qui est voisine.

On éteignit le feu, qui s'était mis à ses vêtements, et il fut conduit d'urgence à l'hospice.

Les jours de Perlinco ne sont nullement en danger.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 au 29 mai 1897

Naissances

Taillefer, Jeanne-Marie-Anne, rue Feydel.

Tréjet, Marie-Louise, rue Mascoutou, 1.

Décès

Foissac, Aline-Henriette-Alexandrine, V^e Récès, 74 ans, rue Salvezou, 1.

L'abondance des matières nous oblige à remettre divers articles au prochain numéro.

CASTELFRANC. — Coups et blessures.

Le 25 mai au soir, Mme veuve Daynard, habitant le Mayne près Castelfranc, eut une discussion avec la femme de son domestique. La discussion s'envenimant le mari est intervenu, et tous deux se précipitant sur Mme Daynard, qui est âgée de 70 ans, l'ont renversée et frappée à la figure. La victime est toute contusionnée, on croit même que la mâchoire inférieure est brisée. Plainte a été portée au Parquet.

PUY-L'ÉVÈQUE — Conseil municipal.

La prochaine réunion aura lieu dimanche prochain 30 mai, à neuf heures du matin.

SAINT-CIRQ-LAPOPIE. — Démission ?

On nous annonce — mais nous donnons la nouvelle sous toutes réserves — que MM. les conseillers municipaux de Tour-de-Faure, commune de Saint-Cirq-Lapopie, auraient transmis ou seraient sur le point de transmettre leur démission à M. le Préfet. Cette détermination résulterait, dit-on, du

refus opposé par le Conseil d'Etat, à la demande en érection de commune formulée par la section de Tour-de-Faure, décision dont nous avons déjà fait mention ici.

LABASTIDE-MURAT. — La foire.

Quoique favorisée d'un beau temps, la foire du 25 mai, a été d'une faible importance. La baisse est tellement accentuée, qu'il ne se fait que bien peu d'affaires sur les différentes espèces de bestiaux.

Le blé de première qualité se vendait 16 fr. ; le maïs, 10 fr. ; l'avoine, 8 fr. ; les oisons, de 1 à 2 mois 2 à 4 fr. la paire. Les veaux, 0,85 le kilo ; la volaille 0,50 la livre.

Les œufs 0,40 à 0,45 la douzaine.

Les marchands étalagistes étaient très nombreux. Je doute qu'ils aient fait bonne recette.

BACH. — Foire.

Notre foire du 25 mai a été relativement assez belle, malgré sa coïncidence avec celle de Lalbenque.

On a surtout remarqué une forte tendance de hausse en ce qui concerne les bêtes à laine et particulièrement pour les jeunes agneaux ; aussi s'est-il traité beaucoup d'affaires de ce côté-là.

Le prix des bœufs demeure à peu près stationnaire ; mais la pluie bienfaisante de ces derniers jours qui nous assure désormais une bonne récolte de fourrages aventifs, ne peut manquer d'amener aussi un relèvement des cours.

Environ 200 poulets ont été portés, dont la moitié à peu près ont été vendue à un bas prix.

Les jeunes poulets valaient 1 fr. la livre et les vieilles poules 0,50.

Les œufs, 0,35 la douzaine. Pas d'accident à signaler.

St-MARTIN-LABOUVAL. — Nous avons

reçu jeudi une lettre de notre correspondant nous informant que le discours de M. Brisson n'avait pas encore été affiché, ce jour-là, dans cette commune. « Aurait-il pris, ajoute notre correspondant, le même chemin que le discours de M. Hémon ? »

Comme il est probable que l'affichage a eu lieu depuis, nous avons cru inutile de publier la lettre complète.

SOTURAC. — La grêle.

Vendredi soir, la grêle a ravagé plusieurs villages de notre commune ; quelques propriétaires ont presque tout perdu.

Beaucoup de foins sont couverts de terre et de pierres.

MAUROUX. — Foire.

Peu d'affaires sur les bœufs ;

Prix très bas pour les jeunes porcs et les brebis ; oisons, de 2 à 3 fr. la paire.

Canetons mulâtres, 1 fr. 40 et 1,70 la paire ; communs, 50 cent. la paire.

Poules, très bon marché ; Pigeons, de 0 fr. 80 à 1,25 la paire ; Œufs, 40 cent. la douzaine.

FIGEAC. — Extorsion de titre.

M. X... propriétaire à Souceyrac, dit la Dépêche, était depuis longtemps créancier de Marie L., du même lieu, d'une somme de 500 francs, en vertu d'un titre sous-seing privé. Marie L., fatiguée de payer l'intérêt et surtout d'être débitrice de X..., forma le dessein de se libérer avec de la monnaie de singe, et le mit à exécution ces jours derniers.

Elle fait prévenir son créancier de se rendre chez elle pour recevoir le montant du billet ; celui-ci ne manqua pas au rendez-vous.

Marie L... le pria de lui donner le titre, qu'elle voulait, disait-elle, solder. M. X... s'exécuta. La débitrice saisit brusquement le billet des mains du créancier et refusa de le lui remettre en prétextant qu'elle ne devait rien !

M. X... porta plainte à la gendarmerie. Les gendarmes procédèrent à une enquête, après laquelle Marie L. a été arrêtée et mise à la disposition de M. le procureur de la République.

Elle a, paraît-il, fait des aveux complets.

CARAYAC. — Conseil municipal.

Le Conseil municipal de Carayac, s'est réuni en session ordinaire, le 27 mai, à 10 h. 1/2 du matin, sous la présidence de M. Ausset, maire. Il a procédé au règlement définitif de l'exercice 1896.

Les recettes se sont élevées à... 1444,85 Et les dépenses à... 1375,01 D'où un reliquat de... 69,84

Ensuite il a voté le budget supplémentaire de 1897. Il a voté aussi le budget primitif de 1898.

CAJARC. — Grand festival des 5 6 et 7 juin 1897.

Programme. — Samedi 5, 5 heures du soir, salves d'artillerie annonçant la fête ; 9 heures du soir, retraite aux flambeaux.

Dimanche 6. 6 heures du matin, salves d'artillerie ; dans la matinée et l'après-midi réception de l'harmonie Sainte-Cécile de Villefranche et l'Avenir cadurcien, par le comité des fêtes et l'Alliance cajarcoise ; midi, réception de l'harmonie les Artisans réunis de Figeac, par le comité des fêtes et l'Alliance cajarcoise ; 2 heures 1/2 du soir, concert par l'harmonie Sainte-Cécile de Villefranche sur la place du Foirail ; 3 heures 1/2, concert par l'Avenir cadurcien devant l'ancienne poste ; 4 heures 1/2, concert par l'harmonie les Artisans réunis de Figeac place du Pont ; 5 h. 1/2, défilé par toutes les sociétés, départ route de Gréalou. Pendant ces divers concerts une quête sera faite au profit des pauvres.

A 8 heures 1/2, punch d'honneur offert aux sociétés ; à 9 heures, grand festival, morceau d'ensemble obligatoire pour toutes les sociétés, place du Foirail, 200 exécutants ; à 9 heures 1/2 distribution des récompenses ; à 10 heures, feu d'artifice tiré sur la rive gauche du Lot. Brillante illumination, embrasement du tour de ville.

Lundi 7 juin, à 6 heures du matin, salves d'artillerie ; 9 heures, défilé par l'Alliance cajarcoise, à 9 heures 1/2, courses en sac ; à 10 heures, jeu de la poêle, à 10 heures 1/2, courses à pied ; à 11 heures, jeu du baquet ; à 2 heures du soir, mât de cocagne ; à 3 heures, courses de bateaux ; à 4 heures, jeu de la cruche ; à 4 heures 1/2, concours de grimaces ; 5 heures, courses aux ânes ; à 9 heures, bal champêtre.

LÉOBARD. — Accidents.

— Samedi dernier, 22 mai, vers quatre heures du soir, le jeune Jach, Jean, déchargeait une charretée de pierres ; en dételant, la charrette fit bascule, tomba sur la jambe droite de Jach et la lui brisa.

Ce jeune homme a aussitôt reçu les soins nécessaires.

— Lundi, Nouvelle François, ex-sergent-major, a été victime d'un accident. En émondant un châtaignier, il a été blessé par une forte branche à la tête.

Cet accident n'aura pas de suites graves. Quelques jours de repos suffiront, on l'espère, pour rétablir le blessé.

Un « Rosny. »

— On nous écrit : Devant la porte de l'église de Léobard, s'élève un antique ormeau qui date de Henri IV. C'est un « Rosny. » Sully, duc de Rosny, l'ami et le ministre du roi galant, encourageait la plantation, au bord des routes et sur les places publiques, d'ormes. D'après le témoignage des plus anciens de la commune, qui eux-mêmes, avaient reçu ce témoignage de leurs pères, notre ormeau date du bon Henri IV.

Eh bien, notre « Rosny » devrait être moins négligé. Son vieux tronc caverneux s'est considérablement crevassé et un orage violent pourrait le coucher brusquement sur le sol. Nous demandons qu'on ferme la grande crevasse qui depuis quelques années, s'est formée au pied même de l'arbre. Quelques pierres et un peu de bon mortier suffiraient pour cette besogne. Nous pourrions ainsi conserver longtemps encore notre « Mathusalem » du règne végétal.

Que de cortèges gais ou tristes notre vieil orme a vu défiler sous le portail de l'église ! Nous devons tacher de conserver notre vieil orme, d'abord parceque nous devons du respect aux souvenirs que la terre française porte en elle, et aussi parcequ'il témoigne de la bonté du sol de la commune de Léobard !

En face de l'orme s'élève la vieille demeure de M. Durand, ancien député du tiers-état, ami de Parmentier, qui le premier, d'après le témoignage des anciens, importa la pomme de terre dans nos régions. M. Durand avait pour le vieil orme un véritable culte. — L'ERMITE DE LÉOBARD.

Un coureur comme un touriste qui veut avoir les meilleurs éléments de vitesse doit absolument avoir la chaîne à rouleaux trempée Clément qui, depuis deux années, a donné toutes les preuves à l'appui de cette affirmation.

Dans les cas de constipations, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50.

Bourse de Paris

Du 29 mai 1897

	COMPTANT	TERME
	Cours du jour	Cours du jour
3 0/0.....	103 40	103 45
3 0/0 amortissable.....	101 55	101 55
3 1/2 0/0 1894.....	106 —	106 10
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	502 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	91 —	91 —
Madagascar 6 0/0, 1887.....	452 —	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	—	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 25	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	107 75	—
— Daïra-Sanieh (20 f r ¹⁸).....	105 95	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103 05	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	108 10	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	63 75	62 40
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	105 15	105 30
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	94 17	94 15
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	22 60	—
Roumain 5 0/0 1875.....	101 —	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 80	—
— 4 0/0 1880.....	102 25	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	105 25	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e ém ^{is}	—	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	103 50	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	93 15	93 05
— 3 1/2 0/0 1894.....	100 90	100 72
Turc, série D.....	20 80	20 95
Ottomanes priorité (500 f).....	438 —	438 —
Douanes ottomanes (500 f).....	471 —	466 —
Banque de France.....	3715 —	3700 —
Banque Paris et Pays-Bas.....	858 —	855 —
Comptoir national d'escompte.....	570 —	—
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	685 —	688 —
Crédit indust. et commercial.....	594 —	—
Crédit lyonnais.....	576 —	775 —
Société de Crédit mobilier.....	57 50	—
Société générale.....	512 50	514 —

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT
	Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	462 —
— (t. rouges).....	464 —
Est-Algérien, 3 0/0.....	462 —
Est, 3 0/0.....	482 50
— nouvelles, 3 0/0.....	479 —
Midi, 3 0/0.....	479 50
— nouvelles, 3 0/0.....	—
Nord, 3 0/0.....	485 25
— nouvelles, 3 0/0.....	485 25
Orléans, 3 0/0.....	482 75
— 1884, 3 0/0.....	482 50
Ouest, 3 0/0.....	479 75
— nouvelles, 3 0/0.....	477 —
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	468 —
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion).....	482 —
— nouvelles, 3 0/0.....	477 —
Sud de la France, 3 0/0.....	457 75
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	710 —
— 1865, 4 0/0.....	—
— 1869, 3 0/0.....	434 —
— 1871, 3 0/0.....	422 —
— 1871, quarts remb. à 100f.....	114 50
— 1875, 4 0/0.....	583 50
— 1876, 4 0/0.....	583 —
— 1886, 3 0/0.....	406 —
— 1886, quarts remb. à 100f.....	102 —
— 1892, 2 1/8 0/0 remb. 400f.....	392 75
— 1892, quarts remb. à 100f.....	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 100f.....	397 —

58 ANNÉES DE SUCCÈS. — 60 récomp. dont 2 Grands Prix, 17 Dip. d'Honneur, 17 méd. d'Or, etc.

ALCOOL DE MENTHE DE RICQLÈS

LE SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

Souverain contre dysenterie, cholérite, indigestions, maux d'estomac, de cœur, de tête.

Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.

Préservatif contre les Épidémies

Excellent aussi pour la toilette et les Dents. Exigez le nom DE RICQLÈS

MARCHÉS

La Vilette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	1570	1528	0.60 à 0.98	
Vaches.	375	353	0.84 à 0.96	
Taureaux.	246	241	0.50 à 0.78	
Veaux.	1811	1353	0.68 à 1.18	
Moutons.	12907	12500	0.70 à 1.17	
Porcs.	5550	5550	0.74 à 0.92	

Bœufs. — Vente calme et mêmes prix. ment soutenus.

Veaux. — Vente mauvaise et baisse de 5 c. par 1/2 kilo.

Moutons. — Vente plus facile et prix fermes.

Porcs. — Vente meilleure et hausse de 2 c. par 1/2 kilo vif.

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	205	154	68 à 78	
Vaches.	45	12	60 à 68	
Moutons.	800	390	75 à 87	
Porcs.	700	661	76 à 92	

Bibliographie

SUCCÈS DE PIANO

Titre	Prix nets
Broustet (E.) <i>Kitra</i> , mazurka russe (moyenne force).....	2 »
Cressonnois, <i>Baby</i> , quadrille, sur des rondes enfantines (facile)....	1 70
<i>Roses pâlies</i> , schottisch, (facile).....	1 »
Camille Erlanger. <i>Sérénade carnavalesque</i> (moyenne force).....	2 »
Maraval (J.) <i>Gavotte de la petite Jeanne</i> (facile).....	1 70
Pfeiffer (G.) <i>Chœur de fleuses de Kermaria</i> (moyenne force).....	1 70
Rébora (N.) <i>Tyrolienne</i> , mazurka (facile).....	1 35
Salomé (Th.) <i>Valse Tyrolienne</i> (très facile).....	1 »
Varney (L.) <i>Valse des Petites Brebis</i> (moyenne force).....	2 »
Vidal (P.) <i>Gavotte de Paris et Hélène de Gluck</i> (moyenne force).....	1 35

Pour recevoir franco
Adresser commandes et mandats
à PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 20 Mai. — V^{ss}e Nacla, Chronique mondaine. — Jean Raulot, l'oncle Gallois. — Jules Mary, La Fée Printemps (suite). — Pierre Sales, La Fée du Guildo (suite). — Pierre de Sélènes, Un monde inconnu (suite). — Albert Cim, Bonne amie (suite). — P. Vigné d'Octon, Les amours de Nive (suite). — D^r Health, Causerie médicale.

SAINT-NICOLAS. — 18^e année. — Sommaire du n^o 26. — 27 Mai 1897.

Le prélude d'une fête romaine (S. E. Robert). — Le Calife et le Cadi (V. Aury). — Le Yaouled de Tamatave (E. Dupuis). — La souris d'or, (Marthe Berin). — Une reine de quatorze ans (Janki Cherch). — Tribunal de Saint-Nicolas. — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes. Illustrations par Bompiani, Birch, M. de Lambert, Em. Bayard, etc. etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G.

Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris — Rédacteur en chef : Henri de Parville. Sommaire du numéro 1252, du 29 Mai 1897.

La nouvelle école de Marseille, par Antonin Palliès. — Procédés rapides de débarquement du matériel d'artillerie, par le commandant Z. — Ponts japonais, par Albert Tissandier. — Une curieuse illusion d'optique, par Dubar. — L'exploitation et le sulfatage des bois, par Albert Vilcoq. — Les médecins en France et à Paris, par le D^r A. M. — Correspondance. — Chronique. Académie des sciences; séance du 24 mai 1897, par Ch. de Villedeuil. — L'enfant évaporé, par le prestidigitateur Alber.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2096 du 29 Mai 1897.

Gravures. — Paris : Les sauveteurs du Bazar de la Charité. — La guerre turco-grecque : Retraite de l'artillerie dans la gorge de la Phuska. — Volontaires français de la légion étrangère, à Domokos. — La panique de Volo. — A Domokos, Place de Domokos. — Notre envoyé spécial. — Vieille tour de Domokos. — Exode des habitants. — La forteresse. — Prisonniers turcs. — Quartier général du Diadoque.

Départements : Seine-et-Oise : Le monument d'Adolphe Adam à Lonjumeau. — Vienne : Le baptême de la cloche offerte par le tsar à la ville de Châtelleraut. — Arrivée du général Friedrickz. — Le baptême. — Le hissage de la cloche.

Beaux-Arts : L'épave : Lendemain de tempête, par G. Haquette.

Portraits : Sidi ben Mahomed, ambassadeur du Maroc. — Le général Smolenski.

Portraits (Nécrologie) : L'abbé Kneipp. — M. Aug. Dreyfus.

Études illustrées : Ecole policière du signalement.

Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — La Guerre turco-grecque, par X. — Les Salons de 1897, par Olivier Merson. — L'école policière du signalement par Guy Tomel. — Sport, par Archiduc. — Cyclisme, par Coming.

Explication des gravures, Revue Comique, Caricature à l'étranger, Bibliographie, Echeecs, Rébus, Récréations, Vélospédie etc.

En supplément : L'Épingle noire, roman de G. Lenôtre. Illustrations de Parys.

Le numéro : 50 centimes.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Le greffe de la Justice de paix

du canton de Saint-Germain

S'adresser à M^{lle} BORIES, à St-Germain (Lot).

A VENDRE

Le domaine de VALÉRY ROUGIÉ

à LALBENQUE (Lot)

Les dépendances de ce domaine avoisinent le bourg. Les bâtiments d'exploitation, vastes et en très bon état, sont situés presque au centre d'une étendue de trente-cinq hectares de terres contiguës. L'étendue totale est de quarante hectares et demi, comprenant : prés, bois, pâtures et terres labourables propres à toutes les cultures du pays : tabac, froment, maïs, vignes, truffes, etc.

S'adresser à M. JEAN SABRIÉ, courtier en domaines, avenue de Molières, à Caussade (Tarn-et-Garonne).

A vendre

La belle propriété du CRUZEL

Près Montcuq (Lot).

Plantation de 300 pruniers, de vignes américaines, prés, bois, source abondante, granges, remises, étables en bon état, maison de métayer et maison de maître. Étendue : 27 hectares d'un seul tenant.

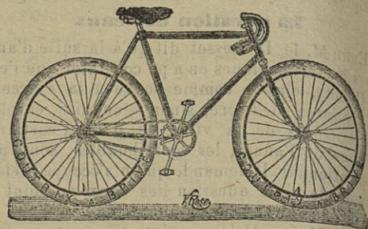
S'adresser aux bureaux du Journal.

FACILITÉS DE PAIEMENT

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du *Journal du Lot*, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis* et *franco* un joli morceau de musique pour piano.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULE D'OR



H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE. Dorure et Gravure sur Métaux. LUNETTERIE & OPTIQUE. ÉLECTRICITÉ. Achat de Matières Or, Argent et Platine. Travaux soignés. — Prix modérés.

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS. Marque déposée « CRISTAL DIAMANT ». Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique.

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte. Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr. Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maires et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

IMPRIMERIE L. LAYTOU

1, Rue des Capucins.

CAHORS (LOT)

A. COUÉSANT, Successeur

Huit presses, dont une rotative, mues par la vapeur, Clicherie, Reliure, etc.

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX

Travaux en tous genres.

INSTALLATION SPÉCIALE POUR GRANDS TIRAGES

Livraisons très rapides. — Prix exceptionnellement modérés.

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS

NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ

Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES, révisé

Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.

Mode de publication. — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1^{er} avril.

Souscription à forfait 150 francs.

Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.

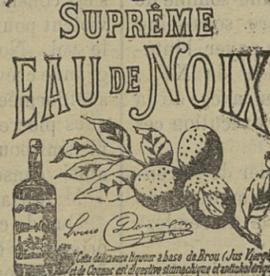
Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.

UNE MAISON de 1^{er} ordre

Possédant belle clientèle pour les VINS & COGNACS

Propriétaire de six Domaines classés en Gironde, notamment du Château PAVIE, 1^{er} cru de St-Emilion

Demande un Représentant de toute honorabilité, bien relationné. Position d'avenir. Ecrire à M. Ferdinand Bouffard, 5, rue de la Gare, BORDEAUX, ou au château PAVIE, Saint-Emilion (Gironde).



LOUIS DENOIX A BRIVE la Gaillardie
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1885, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1890, Médaille Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPECIALITÉS:

Anisette et Liqueurs superfines

Sirops garantis

Soul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste) double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

GUERISON

Certain et Radical de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lèpre, etc., etc.
Même dans Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIR-MAND, Médecin Spécialiste, Aide-Major des Hôpitaux M^{rs}, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

L'un des gérants : B. ALIBERT

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long, 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris hPhénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

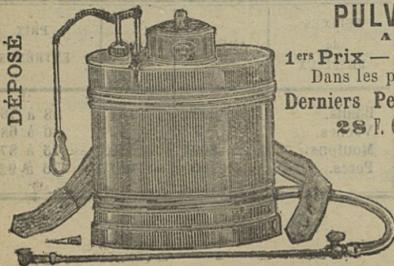
Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er}s Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.